



## 13e mois et condition de presence

Par **superzen**, le **30/10/2014** à **19:31**

bonjour

Je travaille dans le commerce , et selon mon contrat j'ai une prime de 13e mois. J'ai été embauchée en mai 2012 mais en décembre 2012 pour des raisons familiales j'ai du prendre un congé parental jusqu'au mois de mai 2014. Depuis je suis toujours en poste , et mon patron m'annonce que je n'aurais pas droit a ma prime de 13e mois parce qu'il fallait être présente au 1er janvier. Je faisais toujours partie de l'entreprise a cette date la même si je n'étais pas en poste. C'est la deuxième fois qu'il le fait , quand j'ai embauché comme j'avait commence au mois de mai il m'a dit la même chose.La première année j'ai pas ose dire quelque chose mais la ca me parait dur a passer . Est ce normal ?

Par **P.M.**, le **30/10/2014** à **20:10**

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi inutilement avec [celui-ci...](#)